



Mon voisin ne veut pas me rendre un bien. quel recours ai-je?

Par **armitage**, le **11/07/2011 à 19:18**

Bonjour, j'aimerais savoir, si on pouvait porter plainte contre une personne qui ne nous rend pas un objet prêté. Je m'explique, il y a quelque temps j'ai prêté une écharpe porte bébé, d'une valeur de 70€ et d'une valeur sentimentale, à ma voisine enceinte qui voulait s'entraîner. Maintenant, j'en ai besoin, car je suis à mon tour enceinte et en plus je vais déménager. Le problème c'est qu'elle ne m'ouvre pas quand je vais la voir, alors que je sais qu'elle est chez elle, et ne répond pas à mes coups de téléphone (fixe et portable). Cela fait un mois que j'essaie. Ai-je un recours? merci par avance cordialement

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 19:31**

LRAR de mise en demeure de vous la rendre mais si elle prétend que vous ne lui avez jamais rien prêté ...